

NOTE DE PRESENTATION DU SECOND BUDGET RECTIFICATIF CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 DECEMBRE 2016

Le présent document reprend les propositions de modification apportées au premier budget rectificatif adopté le 30 mai 2016.

1. Second budget rectificatif :

Ce budget rectificatif a pour objet de modifier les ouvertures de crédits, soit par le transfert de ligne ou de masse, soit par augmentation ou diminution. Il retrace également les financements correspondants en fonction des engagements des différents partenaires et des ajustements portés à la connaissance des responsables de mission. Il est proposé de rectifier les budgets de la COMUE, d'EQUIPEX et de Campus Grand Lille.

1.1. Second budget rectificatif de la COMUE :

Le tableau des dépenses de la COMUE reprend les variations entre le budget initial et les deux budgets rectificatifs.

Les dépenses de personnel ne sont pas modifiées.

S'agissant du fonctionnement, la colonne « mouvement entre les deux budgets rectificatifs » reprend les transferts envisagés.

Ce second budget rectificatif retrace :

- Le transfert de crédits au sein de la masse fonctionnement afin d'ajuster au plus près les besoins des missions ou services ;
- L'inscription d'autorisations d'engagement et de crédits de paiements supplémentaires dans le cadre de conventions (Maison de l'entrepreneuriat pour 206 000 € dans le cadre de « Hub House » et 100 000 € au titre du Portefeuille Expérience Compétences) et des redevances annuelles AMUE, APOGEE et SIFAC pour un montant total de 223 000 € (Direction des systèmes d'information).

Concernant l'investissement, une inscription complémentaire de 49 000 € est proposée dans le cadre du projet SIFAC dématérialisation.

1.2. Second budget rectificatif relatif à Equipex :

Le tableau présente l'évolution des dépenses et des recettes.

Lors du premier budget, une ouverture de crédits de 180 000 € avait été proposée. Or, différents contrats de maintenance pluriannuels ont été contractés. De fait, et conformément aux prescriptions du décret « GBCP » n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, le fait générateur de la consommation des autorisations d'engagement se produit dès qu'un montant ferme et déterminé vis-à-vis d'un tiers, y compris sur la part qui sera décaissée sur les exercices futurs.

Il s'ensuit une proposition d'ajustement de 15000 € en fonctionnement.

Des dépenses d'investissement, non prévues initialement, se sont avérées nécessaires au cours de l'année 2016.

Il est proposé une inscription de 175000 € en investissement à ce titre.

De même, aucune recette n'avait été prévue lors des deux premiers budgets. Au cours de l'année 2016, et suite au bilan envoyé, l'établissement a reçu le solde de la Région sur le projet Equipex, soit 2 453 180,30 €. En 2014, un produit à recevoir avait été inscrit pour 1 768 964,95 €. De fait, la différence, soit la somme de 684 000 € a été inscrite en recettes « Equipex ».

1.3. Second budget rectificatif relatif à Campus Grand Lille :

Au cours de cette année, les bâtiments relatifs au programme CP2 (Pôle Formation Santé, Euraspport et et IMMD-LEA) ont été livrés par Eiffinov à la COMUE. Lors du calcul de la redevance financière, la part de l'investissement a été arrêtée à 63 035 209 € TTC. Ce montant est à compléter des prestations annexes réalisées par divers partenaires entre le 22/12/2013 et la livraison des bâtiments (montant estimé à 2 000 000 €). Lors du premier budget rectificatif, la part investissement du CP2 avait été évaluée à 50 615 960 €. En l'espèce, il est proposé l'ouverture complémentaire d'autorisation de crédits à hauteur de 14 419 249 €.

Le 28/10/2016, le contrat de partenariat public-privé relatif au projet recherche – cité scientifique (programme CP1) a été signé entre CS LILLE PARTENARIAT et la COMUE Lille Nord de France. Le montant des dépenses d'investissement est estimé à 42 087 993 € dont il est proposé l'ouverture en autorisation d'engagement.

2. Présentation des principaux tableaux soumis au vote du conseil d'administration du 12 décembre 2016 / budget agrégé de la COMUE LNF:

Le compte financier 2015 a présenté un résultat de fonctionnement (résultat net comptable) agrégé déficitaire de 1 177 798 €.

Conformément à l'article R719-104 du code de l'éducation, lorsque le compte de résultat accuse une perte, le conseil d'administration détermine par une délibération les conditions de retour à l'équilibre pour l'exercice suivant. Le projet de cette délibération est soumis à l'avis préalable du recteur d'académie, chancelier des universités, ou, pour les établissements qui lui sont directement rattachés, du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Cet avis est communiqué au conseil d'administration avec le projet de délibération.

Ce second budget rectificatif a été construit afin de répondre aux prescriptions de l'article cité.

2.1. Tableau 2 « Autorisations budgétaires » :

Ce tableau retrace les autorisations de dépenses réparties en 3 masses (personnel, fonctionnement et investissement), et les recettes de fonctionnement et d'investissement prévisionnelles pour 2016.

Les autorisations d'engagement et crédits de paiements supplémentaires retracés dans le second budget rectificatif s'élèvent à :

- 544 000 € en matière de fonctionnement et d'intervention;
- 224 000 € en matière d'investissement.
- 56 507 242 € uniquement en autorisation d'engagement (investissement CAMPUS Grand Lille).

Les recettes prévisionnelles ont été ajustées :

- <225 000 €> en recettes propres (absence de cotisations d'établissements associés) ;
- 684 000 € en autres financements public fléchés (EQUIPEX).

2.2. Tableau 4 « Equilibre financier » :

Ce tableau retrace les soldes budgétaires, les emprunts et les opérations pour compte de tiers. Il permet de mettre en parallèle les besoins de l'établissement avec ses financements et de mettre en exergue l'impact sur la trésorerie.

2.3. Tableau 6 « Situation patrimoniale » :

Compte de résultat prévisionnel :

Ce tableau représente le compte de résultat prévisionnel faisant apparaître un bénéfice de **1 177 798 €**.

Dans les dépenses de fonctionnement, les éléments suivants ont été intégrés :

- 5 000 000 € au titre des amortissements prévisionnels 2016 de l'établissement, dont 3 000 000 € pour l'opération CP2 Campus Grand Lille en cours de valorisation ;

Les autres produits ont été ajustés :

- Par une diminution de 225 000 € (absence de cotisations d'établissements associés) ;
- Par une augmentation de 1 618 513 € (neutralisation des amortissements 2015 non effectués lors du précédent compte financier EQUIPEX 964 592,77 € COMUE 153 847,02 € et intégration ESPE 500 073,59 €) ;
- Par une augmentation de 4 740 000 € (neutralisation des amortissements prévisionnels de 2016).

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés :

Le poste « financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat » a augmenté de 684 000 € (recettes EQUIPEX).

La part « investissements » est en hausse de 224 000 € (175 000 € Equipex et 49 000 € COMUE).